



Mutuelle Animales

Par PapiChicko

Bonjour,

J'ai reçu lundi un courrier de la mutuelle animale ANIMASOLUTION me notifiant une résiliation de mon contrat (de leur initiative) après non paiement des sommes due de juin et juillet (sommes payé malgré tout courant aout).

Hors après contact avec leur service client, il m'ont annoncé qu'il ne fallait pas prendre en compte le courrier de résiliation au vue du règlement début aout des sommes.

Chronologie des faits :

Juin => non paiement de mes cotisations

Juillet => non paiement de mes cotisations

Aout => Paiement des cotisation de Juin/Juillet et aout

Septembre => lettre de résiliation

En toute transparence , je ne souhaite pas continuer avec eux, ce courrier reçu en courrier simple est il valable malgré le dernier échange (rétropédalage de leur part) ?

En mon sens cette lettre est tout a fait valable.

En vous remerciant, je vous souhaite à tous une bonne journée.